# RECENSEMENT DU PAYSAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN

Date d'enquête : 4/05/2008 Fin d'enquête : 19/05/2008

# OPERATION D'AMENAGEMENT PLACE D'ARLAC

IDENTIFIANT: OA1-HO\_998

#### DONNEES HISTORIQUES

Période de construction :Deuxième moitié XIXe s.Maîtrise d'œuvre :Ville de Bordeaux / PrivéeMaîtrise d'œuvrage :Ville de Bordeaux / Privée

## **COMMENTAIRES**

Un parvis fut programmé à l'emplacement où fut construit le groupe scolaire d'Arlac, entre 1885 et 1888. La position centrale de l'emplacement où s'édifiait une baraque affectée à une salle d'armes et du carrefour de la rue François-de-Sourdis avec la rue Mouneyra justifia le choix de l'utiliser pour bâtir cette école. Le quartier se structurait principalement par l'ouverture de la rue François-de-Sourdis (1851-1861) et de la rue Héron (1851), du nord au sud. D'est en ouest, l'ouverture des rues Mouneyra et Jean-Renaud-Dandicolle (du Hautoir), généra une maille pourfendue par la rue d'Arlac (devenue Alphonse-Dupeux). Deux îlots neufs pouvaient donc accueillir, à l'est, l'école des garçons et à l'ouest, celle des filles et la maternelle. Le parvis fut dégagé au sud de la façade principale de l'école des filles, mais des parcelles restèrent bâties entre ce dernier et la rue Mouneyra ; l'opération ne fut donc jamais achevée, et la petite place de quartier ne prit jamais une forme aboutie.

Au sud, le parcellaire ancien en lanières plus où moins régulières jusqu'au chemin du Tondu resta intact. Et l'église Saint-Victor s'implanta en retrait de la rue Mouneyra dans les années 1940.

Malgré l'implantation de deux équipements publics majeurs, ce nouveau centre du quartier Rodesse et Belleville ne prit jamais une forme aboutie.

## **IMAGES**

Projets de voies nouvelles à l'emplacement de la place d'Arlac. (AMB, cadastre 1851, section M, 1ère feuille)



OA1-HO 998-01

La place inachevée sur le cadastre d'aujourd'hui. (2004)



LIENS

10-F1-HO0134 / X-F1-EX0216

**DOCUMENTS PLANIMETRIQUES** 

AMB, cadastre 1851, section M, de la Manufacture, 1ère feuille